

Institutions européennes

 Composante
LANGUES
ETRANGERES
APPLIQUEES



Volume horaire
CM
2h/ semaine



Nombre de
semaines
13

Présentation

Discipline rare : Non

Description et objectifs

Le cours vise à poser les bases d'une connaissance précise et opérationnelle des institutions de l'Union européenne et de la manière dont elles interagissent pour tenter de concilier légitimité démocratique, intégration européenne et performance organisationnelle. En particulier, les institutions européennes sont envisagées dans ce cours à la fois comme créatrices du droit européen et comme soumises elles-mêmes à ce droit et encadrées par des processus de contrôle.

Les principaux thèmes abordés sont :

- L'histoire des institutions de l'Union européenne
- Les institutions participant à la formulation des politiques communautaires : les deux Conseils, la Commission et le Parlement
- Les institutions de contrôle : la Cour de justice, la Cour des comptes , l'OLAF et le parquet européen
- La Banque centrale européenne
- Les agences européennes

Le cours articule exposé magistral et débats d'étudiants sur des thèmes institutionnels.

Pré-requis obligatoires

Aucun pré-requis.

Informations complémentaires

Lectures conseillées

O. Dubos, *Institutions européennes*, Dalloz, collection Mémoires, 2019

J.-C. Zarka, *Institutions de l'Union européenne*, Gualino, coll. En poche, 2019

Contacts

Responsable pédagogique

Hans-Peter STARK

✉ Hans.Stark@paris-sorbonne.fr